

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 mai 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le seize mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix mai deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

TRAVAUX DE
REHABILITATION DU
PETIT TERRAIN DE
FOOTBALL
STABILISE EN
GAZON
SYNTHETIQUE, AU
PARC MUNICIPAL
DES SPORTS 5 BD
JEAN JAURES AUX
LILAS : DEMANDE
DE SUBVENTION AU
TITRE DU PLAN
« HERITAGE
2024 » AUPRES DU
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT (CNDS).

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Camille FALQUE, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Frédérique SMADJA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Patrick CARROUER par Lionel BENHAROUS, Roland CASAGRANDE par Johanna BERREBI, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Claude ERMOGENI par Christian LAGRANGE, Lilliane GAUDUBOIS par Valérie LEBAS, Gérard MESLIN par Christine MADRELLE, Narcisse NGAKA par Sandie VESVRE, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Manuel ZACKLAD par Camille FALQUE.

ABSENTS EXCUSES :

Mathieu AGOSTINI, Georges AMZEL, Marie-Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Lionel BENHAROUS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170516-D82-17-DE
Date de télétransmission : 17/05/2017
Date de réception préfecture : 17/05/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DU PETIT TERRAIN DE FOOTBALL STABILISE EN GAZON SYNTHETIQUE, AU PARC MUNICIPAL DES SPORTS 5 BD JEAN JAURES AUX LILAS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN « HERITAGE 2024 » AUPRES DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS).

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1111-9 et 10,

VU le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999,

CONSIDERANT qu'en 2016, l'Etat, par le biais du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) a soutenu la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ; que le Conseil d'administration du CNDS a adopté dans sa séance du 30 novembre 2017, les modalités de mise en œuvre du plan « Héritage 2024 » doté d'une enveloppe de financement pour divers projets,

CONSIDERANT qu'en complément des financements d'équipements sportifs sur les territoires carencés, le plan « Héritage 2024 » constitue une opportunité pour encourager le développement d'équipements de proximité au service du sport pour tous et sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de proposer et d'accompagner la réalisation d'équipements sportifs légers permettant de démultiplier les espaces de pratiques au plus près de la population,

CONSIDERANT que la Commune des Lilas a identifié, comme opération pouvant bénéficier d'une subvention entrant dans le cadre du plan « Héritage 2024 », les travaux de création d'un mini-terrain synthétique de dimensions 80 m x 45 m au sein du Complexe sportif situé 5 boulevard Jean Jaurès, permettant la création d'un tracé de foot à 8 et de deux tracés de foot à 5, suite à la transformation du terrain terre sable,

CONSIDERANT que le terrain actuel, datant des années 70, est composé de terre sable n'offrant pas une surface permettant une pratique sportive de qualité et sécurisée, et que la transformation de ce terrain "stabilisé" en pelouse synthétique offrira une importante évolution, en termes de confort, de santé voire de sécurité et offrira un espace supplémentaire aux très nombreux usagers du site,

CONSIDERANT le coût estimatif de cette opération pour un montant de 307 830 € HT (hors étude et clôture), dont la durée estimatif de travaux est de 6 semaines,

CONSIDERANT que la Ville des Lilas peut ainsi bénéficier de l'octroi d'une subvention pouvant atteindre 50% de la dépense subventionnable dans la limite d'un plafond de 150 000 € HT,

CONSIDERANT que pour bénéficier de ladite subvention, le Conseil municipal doit approuver la nature et le montant de l'opération et autoriser Monsieur le Maire à percevoir ladite subvention,

VU le budget communal,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'avis de la commission compétente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'opération de travaux de réhabilitation complète du petit terrain de football stabilisé en gazon synthétique au Parc municipal des Sports, 5 bd Jean Jaurès aux Lilas, pour un montant estimatif de 307 830 € HT (hors étude et clôture).

ARTICLE 2 : SOLLICITE l'octroi d'une subvention à hauteur de 50% maximum du coût du projet, soit 150 000 € au titre du plan « Héritage 2024 » du CNDS,

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170516-D82-17-DE
Date de télétransmission : 17/05/2017
Date de réception préfecture : 17/05/2017

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à percevoir ladite subvention.

ARTICLE 4 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine Saint Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **17 MAI 2017**
- et de son affichage le **19 MAI 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

31 Voix pour

Voix contre

Abstentions

Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170516-D82-17-DE
Date de télétransmission : 17/05/2017
Date de réception préfecture : 17/05/2017

